

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 février 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA SANTÉ

ON DEMANDE D'ENCOURAGER L'ALLAITEMENT NATUREL DANS
LES PAYS DU TIERS MONDE

M. Herb Breau (Gloucester): Madame le Président, je voudrais recommander instamment au gouvernement d'élaborer et de mettre en œuvre de concert avec les gouvernements des provinces, des programmes canadiens compatibles avec la portée du code international sur la commercialisation des sucédanés du lait maternel adopté en mai 1981 par les pays membres de l'Organisation mondiale de la santé.

Un rapport du FISE révélait récemment que dans les pays émergents, la différence entre le lait maternel et le lait embouteillé peut être une question de vie ou de mort. Il avertit que les bébés nourris au biberon souffriront vraisemblablement de trois à cinq fois plus souvent de malnutrition que les bébés nourris au sein. Il signale une diminution de l'allaitement naturel dans les pays du tiers monde, ce qui, selon ce rapport, condamnerait des milliers de bébés à une mort tragique. Dans de nombreux pays, cette tendance s'accroît de plus en plus.

Je recommande au gouvernement, en collaboration avec les gouvernements des provinces d'appuyer ces organismes, ces tribunes internationales qui veulent encourager l'allaitement naturel dans les pays du tiers monde.

* * *

LE TOURISME

LES CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS APPORTÉS À LA
GESTION DES STOCKS DE POISSON

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, une bonne partie du revenu des régions rurales de l'Ontario provient de l'industrie touristique de la pêche et de la chasse, surtout dans les régions de Parry Sound, de Muskoka, des Kawarthas, de Nipissing et de Timiskaming. Le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) savent très bien que l'entente conclue entre les représentants des Indiens et le gouvernement de l'Ontario aura une incidence marquée sur la gestion de nos ressources naturelles, surtout le poisson. J'ai reçu beaucoup d'appels téléphoniques, de lettres et de visites de la part de propriétaires de chalets et de lieux de villégiature, car ils sont inquiets.

Les mesures adoptées par le gouvernement fédéral dans ce domaine et l'incertitude qui en découle au sujet des règlements

qui seront mis en application ont plongé les habitants de ces régions dans le doute et la confusion. Le gouvernement ne s'en est jamais rendu compte jusqu'ici, mais l'incertitude constitue une entrave à l'égard des petites entreprises comme les exploitations touristiques du secteur Parry Sound-Muskoka, justement parce qu'elles ne sont pas capables d'exercer la moindre influence sur le gouvernement.

Je suis parfaitement conscient du fait que nos homologues provinciaux se font du souci à propos de l'ampleur de ces changements. J'ai la conviction qu'ils vont exprimer leurs craintes au ministre des Ressources naturelles et au premier ministre de l'Ontario. Je demande donc aux ministres compétents d'expliquer clairement la position du gouvernement dans cette affaire et de dire si oui ou non ils respecteront cette entente. Dans l'affirmative, quand, et quelle en sera la portée?

* * *

[Français]

LES CHEMINS DE FER

LA FORMULE DE PAIEMENT DES DÉFICITS FERROVIAIRES POUR
LE TRANSPORT DES CÉRÉALES DANS L'OUEST—LES
INQUIÉTUDES DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU QUÉBEC

Mme Éva Côté (Rimouski-Témiscouata): Madame le Président, j'aimerais entretenir la Chambre au sujet des événements que nous avons vécus à Rimouski lundi soir dernier. Nous avons alors le plaisir de recevoir le ministre des Transports (M. Pepin) ainsi que celui de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), qui ont rencontré plus de 500 producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent. Ces derniers répondaient ainsi à l'invitation que je leur avais personnellement faite afin de discuter avec eux de la proposition gouvernementale touchant aux changements qui doivent être apportés à la formule de paiement des déficits ferroviaires pour le transport des céréales dans l'Ouest du pays. Il est vrai de dire, madame le Président, que les producteurs agricoles du Québec sont inquiets et craignent ces changements car, depuis un certain temps, on leur dit que l'agriculture dans la province de Québec est gravement menacée et peut-être même vouée à la disparition. C'est absolument faux! Le développement agricole au Québec, le miracle de l'agriculture, comme on dit, s'est fait grâce à la participation active et éclairée du gouvernement fédéral et au travail efficace des représentants du Québec à la Chambre. Il n'y a pas lieu de faire croire aujourd'hui aux producteurs agricoles du Québec que la situation changera. Au contraire, nous travaillons tous non seulement à assurer la survie de l'agriculture chez nous, mais surtout à en continuer le développement en lui donnant un nouvel essor. Je peux donc assurer nos producteurs agricoles que nous continuerons à les rencontrer, et je me réjouis également de l'ouverture qui a été